

VAE au Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale

Titre de la formation	Formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale par la voie de la VAE Validation des Acquis de l'Expérience	
Diplôme visé	Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale (niveau 4)	
RNCP	RNCP 38448	
Certificateur	Ministère chargé de la Santé	
Objectifs	Mettre en corrélation l'expérience professionnelle au sein d'un centre de traitement des appels d'urgence et les compétences requises pour l'obtention du diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM) afin d'exercer la profession d'ARM au sein d'un centre de réception et de régulation des appels (CRRA) d'un SAMU. L'ensemble des compétences du diplôme d'ARM sont regroupées en 4 blocs de compétences: La réception et traitement des appels adressés au SAMU-Centres 15. La mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale. Les activités liées à la gestion administrative, la qualité, la sécurité et la vie du service. L'appui à la gestion des moyens, lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle.	
Durée	 Accompagnement à la constitution du dossier (non obligatoire): 24 heures de formation Jury d'évaluation (obligatoire): 1 heure d'entretien oral Modules complémentaires en fonction des recommandations du jury de certification : la durée des modules varie entre 35 et 158 heures. 	
Délai d'accès	A l'accompagnement : 2 à 4 moisA la certification : 1 an	
Condition de recevabilité	Le candidat souhaitant accéder à la VAE au diplôme d'ARM * doit impérativement justifier d'au moins 1 an d'expérience dans une activité de traitement d'appels d'urgence (1 607 heures)	
Modalités d'accès	 Assister à la réunion d'information sur la démarche VAE Le candidat renseigne le document CERFA n°12818*02, y joint les pièces justificatives et son ou ses attestations d'activité. Il adresse ces documents au CFARM AURAlpes. La demande de recevabilité est examinée par le CFARM. Si le dossier est recevable, une réponse est envoyée dans un délai maximum de deux mois suivant la réception du dossier complet avec une proposition d'accompagnement (groupe de 12 personnes maximum). 	

L'accompagnement (Facultatif)	 Bénéficier en amont de l'accompagnement d'un entretien individuel permettant d'identifier et d'analyser le besoin en accompagnement du candidat. Cet entretien aura pour objectif: De préciser l'accompagnement singulier, De planifier cet accompagnement, Et d'en préciser les modalités. Réalisation de l'accompagnement en fonction du parcours et des besoins du candidat, selon le planning personnalisé qui sera transmis au candidat. 	
Déroulé de la VAE	Le candidat constitue son livret 2 et le transmet au CFARM avant la date limite communiquée.	
	Le candidat sera convoqué au jury d'évaluation pour un entretien d'une heure maximum après l'étude de son livret 2 par les membres du jury.	
	Le jury d'évaluation transmettra son avis au jury de Certification qui statuera et notifiera au candidat les résultats :	
	 Validation totale des compétences Validation partielle de compétences Refus de validation 	
	 En cas de validation partielle, deux possibilités s'offriront au candidat : Soit le candidat suit une formation sur le ou les modules manquants dans un CFARM. Il devra passer les épreuves d'évaluation correspondant à ce ou ces modules et obtenir la note de 10/20 pour pouvoir être présenté au jury de certification. 	
	 Soit le candidat complète son expérience professionnelle afin de développer les compétences qui lui manquent. Il devra présenter un nouveau livret 2 de VAE uniquement sur les blocs non validés et repasser un nouveau jury d'évaluation et de certification. 	
	Téléchargez Livret 2 VAE ARM 2023	
Lieu d'exercice	Samu - Centre 15 Centre de traitement d'appels d'urgence	
Types d'emplois accessibles	Assistant de régulation médicale au sein d'un SAMU- Centre 15	

^{*}Arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038793144/

Arrêté du 18 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047858590



VAE au Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale

Prochaines dates

2025				
Date de réunion d'information Et entretien individuel	27 Janvier 2025 à 10 h. (Réunion d'information en présentiel et en distanciel)			
Date limite de dépôt du Livret 1 (en recommandé avec accusé de réception)	14 Février 2025			
Dates d'accompagnement	Du 18 mars au 13 novembre 2025			
Date limite de réception du Livret 2 (en recommandé avec accusé de réception)	25 octobre 2025			
Dates de jurys d'évaluation	Du 24 au 26 novembre 2025			
Dates de jury de certification	5 décembre 2025			

2026	
En cours de programmation	



Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale

BLOCS DE COMPÉTENCES

Bloc de compétences 1 : Traitement d'un appel dans le cadre du SAMU C15

Module 1.a: Rôle et cadre d'exercice de l'ARM

Module 1.b: La situation d'urgence

Module 1.c: Communication et gestion des réactions comportementales

+ AFGSU niveau 2

Bloc de compétences 2 :

Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale.

Module 2.a : Parcours patient et ressources associées

Module 2.b : Les moyens opérationnels liés au traitement de la demande

Bloc de compétences 3 :

Traitement des informations liées à la régulation la qualité, la sécurité et à la vie du service

Module 3.a: Traitement des informations et informatique

Module 3.b : Qualité-sécurité-gestion des risques

Bloc de compétences 4 :

Appui à la gestion des moyens en situations dégradées exceptionnelles et lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours

Module 4.a: Gestion des moyens en situation exceptionnelle

Module 4.b: Communication, comportement et traitement des informations en situation exceptionnelle

CERTIFICATION

Le diplôme d'assistant de régulation médicale s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences.

Le jury de Certification, présidé par le directeur du CFARM, est souverain. Il statue sur la délivrance ou non du diplôme d'ARM sur présentation du dossier du candidat ayant validé partiellement ou totalement les compétences après entretien avec le jury d'Evaluation.



VAE au Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale

Les moyens techniques	Les moyens pédagogiques	Textes réglementaires
 Salle de cours équipée de vidéoprojecteur et écran interactif Salle informatique Plateforme numérique Uness Formation 	 Accompagnement individuel et collectif Préparation au jury d'entretien Modalités pédagogiques variées : présentiel, distanciel, mise en situation Mise à disposition des ressources via MyKomunote 	RNCP 38448 Référentiel de Formation 2023
Méthodes mobilisées	Equivalences	Passerelles
 Présentation type cours magistral Travaux de recherches et travaux personnels guidés Travaux pratiques Mises en situation Suivi et évaluation par compétences 	Possibilité d'équivalence : □ Oui ✓ Non	Possibilité de bénéficier de passerelles inter professionnelles : ☐ Oui ✓ Non
Blocs de compétences	Renouveler sa demande	Poursuite d'études
Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences ✓ Oui □ Non	La demande de recevabilité peut être renouvelée 1 fois par an.	Pas de poursuite d'études spécifique
Indicateurs de performance		Contact
Session 2024: Nombre de candidats accom 7.7 % refus de validation (1 d 30.8 % validation partielle (soi 61.5 % validation totale (soit	centreformationARM@chu- grenoble.fr Tel: 04 76 76 84 28 **Adresse: CHU Grenoble Alpes Bâtiment René Coirier – 2ème étage CS 10217 – 38043 Grenoble Cedex 9	
Tarification	Handicap	
Pour un devis personnalisé, merci de r centreformationARM@chu-grenoble.f	Les candidats en situation de handicap compatible avec la formation et l'exercice du futur métier peuvent bénéficier d'aménagements d'examens et/ou de formation. Nous contacter: centreformationARM@chugrenoble.fr	

Nos engagements

- 6 Nous proposons un accompagnement et un suivi pédagogique individualisés à chacun de nos candidats.
- Nous garantissons la participation d'intervenants experts et qualifiés dans leur domaine. Nos formateurs sont des experts métiers formés à l'accompagnement VAE et internes à la structure.
- Nous garantissons des méthodes et des outils pédagogiques innovants et adaptés au développement des compétences ARM (plateforme d'enseignement numérique, ateliers de simulation etc.).
- Nous proposons des méthodes pédagogiques variées : des cours magistraux, des travaux pratiques, des travaux personnels guidés, des situations simulées, des jeux pédagogiques etc.
- Nous proposons un calendrier d'accompagnement personnel et individualisé.